

Le CAUE 82

des conseils d'architecture

pour construire ou
rénover votre logement

sur rendez-vous au

05 63 03 80 88



Vous souhaitez construire, aménager ou rénover votre habitation, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de Tarn-et-Garonne peut vous aider ! La Permanence-Conseil est un service accessible sur rendez-vous.

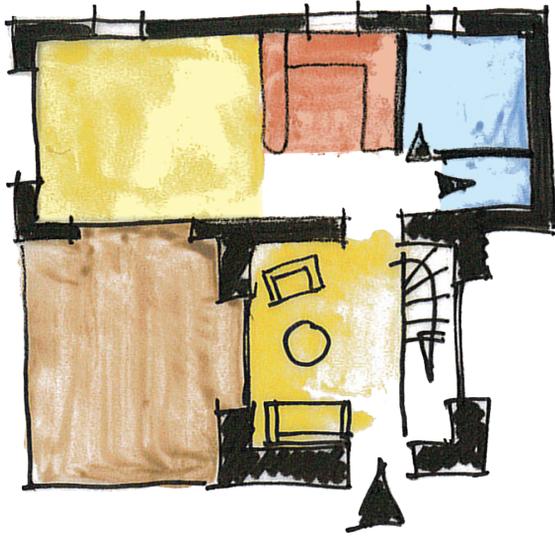
Un conseil dispensé par un architecte

Un architecte-conseiller vous guide dans votre projet, qu'il soit au stade de l'acquisition du terrain ou de sa concrétisation avant l'élaboration de la demande préalable ou dépôt du permis de construire. Ce conseil est financé par la taxe d'aménagement que le Conseil départemental reverse au CAUE.

Une aide à la décision simplifiée et objective

La consultation vous permettra d'évaluer la pertinence de votre projet et, au besoin, l'architecte vous suggérera des alternatives ou solutions complémentaires.

Ce dialogue permettra d'évaluer le contexte (aspects environnementaux, exposition, vues...), le cadre règlementaire, le projet (confort d'usage, surfaces, volumétrie, exigences budgétaires), la technique (choix appropriés, réduction des coûts énergétiques) et les démarches administratives.



Bien préparer son rendez-vous !

Pour un conseil optimisé, il est préférable de préparer votre rendez-vous. Si vous le pouvez, munissez-vous de tous les éléments relatifs à votre projet comme par exemple :

- Photographies** du site
- Tous les éléments de compréhension** de votre projet
- Plan cadastral** (vue de la parcelle)
- Plans ou croquis** de votre projet (même à main levée)
- La réglementation en vigueur applicable sur votre parcelle** (Plan Local d'Urbanisme) pour identifier les contraintes règlementaires...

Contactez-nous

05 63 03 80 88

caue82@ledepartement82.fr

Agenda des permanences

Au CAUE au 100 Bd Hubert Gouze à Montauban (rez-de-chaussée du Conseil départemental) et en permanence délocalisée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous souhaitez paysager votre jardin ? Le CAUE dispose d'une paysagiste-conseillère !

Vous envisagez des travaux de rénovation énergétique ? Le Guichet Rénvo'Occitanie du CAUE 82 peut vous guider dans vos démarches et vous éclairer sur les aides financières existantes : **05 67 92 82 82** ou renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr.